

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

5 mai 2014

N° E14000010 / 93

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu, enregistrée le 18 avril 2014, la lettre par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia sur la commune de Montreuil, présentée par la communauté d'agglomération Est Ensemble et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France ;

Vu le code de l'environnement ;

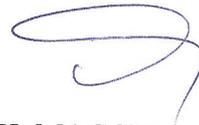
Vu le code de l'urbanisme ;

**DECIDE**

- Article 1<sup>er</sup>** : M. Michel LAGUT est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- Article 2** : M. André GOUTAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- Article 3** : La communauté d'agglomération Est Ensemble versera dans le délai de 8 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.
- Article 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,  
ou par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke that curves back to the right.

M.-H. MACCHI

Personne à contacter en préfecture :  
Mme BARCHI  
01 41 60 66 10

Coordonnées de M. GOUTAL :  
06 17 01 83 56

P.J. : 1 CD